

Présentation budgétaire
Année 2019

Le 12 novembre 2018



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Présentation budgétaire
Année 2019

Le 12 novembre 2018

Mot de la présidente

Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.

Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

L'Office a mené beaucoup de consultations en 2018, certaines déjà entamées en 2017. Il en a été ainsi de la consultation publique sur le projet de Plan directeur du parc Jean-Drapeau qui connaîtra sa conclusion en 2019. De nombreux autres dossiers ont suivi, comme en fait foi la liste que vous trouverez dans le tableau des activités un peu plus loin dans ce document. Plusieurs de ces dossiers de consultation étaient majeurs et complexes. Citons notamment celui sur la circulation de transit sur le mont Royal. Nous avons aussi réalisé des mandats d'exercice de planification de certains secteurs. Je pense, entre autres, à la création d'un grand parc dans le secteur Turcot et de la falaise ainsi que le projet de réaménagement de l'avenue McGill College dans le centre-ville.

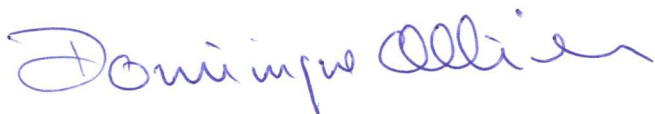
Certains mandats reçus en 2018 ne feront l'objet d'activités de consultation qu'en 2019, quoique du travail de préparation pour ces dossiers ait été mené cette année. C'est le cas de la démarche d'amont qui mènera à l'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur des Faubourgs de l'arrondissement de Ville-Marie. Le dossier de la consultation sur le secteur de Lachine-Est connaît un cheminement semblable. C'est aussi le cas de la vaste consultation à venir sur le racisme et la discrimination systémiques, issue d'un droit d'initiative ayant abouti au cours de l'été. La situation est un peu différente dans le cas de l'exercice de consultation pour le secteur de l'Assomption alors que le mandat reçu a été abrogé en cours d'année pour être remplacé par une autre version. Finalement nous n'avons reçu qu'un seul mandat réglementaire cette année, en vertu de l'article 89 de la Charte. Il s'est agi d'un projet de requalification et de reconversion de la Maison mère des sœurs de Sainte-Anne dans l'arrondissement de Lachine.

Aussi, l'Office a organisé et tenu un certain nombre d'événements comme des formations à la consultation publique qui s'adressaient à des fonctionnaires professionnels tant d'arrondissement que des services centraux. Ces formations ont été dispensées dans le cadre des activités du Comité mixte de développement professionnel, le CMDP, sous la responsabilité conjointe du syndicat des professionnels et professionnelles et de la Direction des ressources humaines. Nous avons entrepris un cycle de formation à la consultation publique à l'intention des élus comme nous le faisons après chaque élection générale. Débutant en 2018 ce cycle se poursuivra au début de

l'année prochaine. Nous avons maintenu des contacts étroits avec un certain nombre de partenaires étrangers. Notons la participation aux deuxièmes rencontres nationales sur la participation publique organisées à Lille par notre partenaire français, « Décider ensemble ». Nous avons, par ailleurs, poursuivi une collaboration formelle avec l'Organisation de la coopération et du développement économique, l'OCDE, dans le domaine de la formation à la participation publique dans les pays du Maghreb et au Moyen-Orient. C'est dans ce contexte que j'ai été invitée à collaborer à l'animation d'ateliers sur la participation politique des femmes en Jordanie, en Égypte et sur celle des jeunes au Maroc. J'ai aussi été invitée à présenter l'Office et son fonctionnement dans une activité de la conférence des assemblées législatives régionales européennes, la CALRE. Cette association regroupe 74 parlements d'États fédérés ou de régions d'Europe.

Un mot sur les questions financières : le grand nombre de consultations publiques et leur complexité ont fait en sorte que des demandes de crédits supplémentaires ont été nécessaires comme cela a parfois été le cas au cours des années passées. Cette option demeure possible pour 2019 selon le volume et la complexité des dossiers que nous aurons à traiter.

La présidente,

A handwritten signature in blue ink, reading "Dominique Allier". The signature is fluid and cursive, with the first name "Dominique" written in a larger, more prominent script than the last name "Allier".

Mission et principales activités

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la Ville de Montréal, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif. Il a aussi le mandat de proposer des règles d'encadrement de toutes les consultations publiques faites par une instance de la Ville afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces et de faire la promotion des meilleures pratiques en consultation publique.

Organigramme et structure administrative

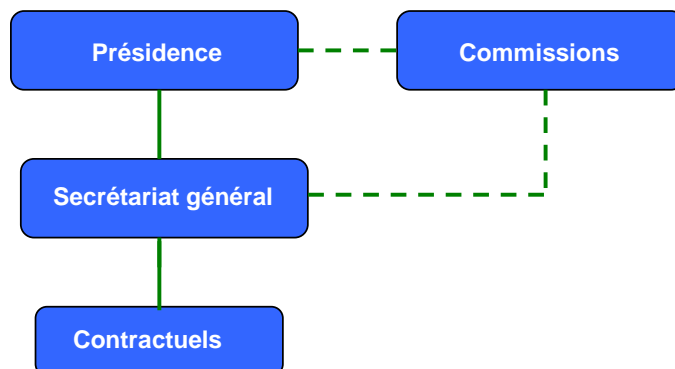
La présidente et les commissaires de l'OCPM sont nommés par le conseil municipal, conformément à la Charte de la Ville. L'équipe est composée de membres *ad hoc* qui sont appelés par la présidente à constituer une commission au moment où les mandats lui sont confiés. Ces commissaires *ad hoc* sont actuellement au nombre de 30. Les commissaires sont généralement nommés pour des mandats de trois ans qui peuvent être renouvelés. Les commissaires proviennent d'horizons divers permettant de couvrir tous les angles des consultations confiées à l'Office. Rappelons que les commissaires ne peuvent être des élus de la Ville ou des fonctionnaires.

Le secrétariat général de l'Office est constitué d'une petite équipe chargée de préparer les consultations et d'en assurer le bon déroulement (dossiers de documentation, logistique, avis publics et information au public). C'est aussi au secrétariat général que revient la tâche de soutenir les commissions.

Le secrétaire général est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'Office par le comité exécutif au moment de la mise en place de l'OCPM en 2002. Du personnel de soutien et des analystes complètent l'équipe. Ponctuellement, d'autres analystes et employés sont embauchés au besoin pour soutenir les commissions.

Tous les employés, à l'exception du secrétaire général, sont des employés de l'Office, tel que le prévoit l'article 80 de la Charte.

La structure organisationnelle de l'Office se décline ainsi :



Plan d'affaires

La *Charte de la Ville de Montréal* définit ainsi le mandat de l'OCPM :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

2.2° de tenir la consultation publique sur le projet de règlement édictant la politique de participation publique prévue à l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), malgré l'article 80.4 de cette loi;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville;

4° de tenir une consultation publique sur tout élément désigné à cette fin dans la politique de participation publique adoptée en vertu de l'article 80.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

La *Charte de la Ville de Montréal* prévoit également que l'OCPM peut tenir des audiences publiques sur tout règlement concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel, tels un équipement culturel, un hôpital, une université, un collège, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- de grandes infrastructures, tels un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;

- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 15 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

Activités

Office de consultation publique de Montréal – 2018

Arrondissement	Activités	Dates importantes
Lachine	Reconversion de la Maison mère des Sœurs de Saint-Anne	Information : 29 mai Audition des opinions : 20 juin Rapport : 15 août
Toute la ville	Avenir du parc Jean-Drapeau	Information : 24 avril Questionnaires en ligne (5) : avril à septembre Soirées thématiques : 7, 11, 12 et 19 juin Interceptions : 14, 15, 21 juillet; 3 au 5 août; 10 au 12 août Activités in situ : 14, 15 et 21 août Activité contributive citoyenne : 6 septembre Opinions en ligne (mini-mémoires) : 14 septembre au 7 octobre Audition des opinions : 26, 27 (pm et soirée) et 28 septembre; 2 et 3 octobre Rapport : à venir
Toute la ville	Voies d'accès au mont Royal	Information : 10 et 15 mai Assistance - utilisation des outils : 7 et 14 juin Interceptions : 29 juin; 15 juillet; 19 et 25 août; 2 septembre Ateliers créatifs : 28 juillet; 25 août; 8, 12, 15, 16 et 22 septembre Soirée de relance : 8 novembre Audition des opinions : à compter du 28 novembre Rapport : à venir
Sud-Ouest	Parc-nature dans la cour Turcot	Information : 25 septembre Ateliers créatifs : 20, 25 et 27 octobre Soirée synthèse : 1 ^{er} novembre Questionnaire en ligne : 9 octobre au 15 novembre Audition des opinions : à compter du 19 novembre Rapport : à venir
Ville-Marie	Réaménagement de l'avenue McGill College	Information : 4 octobre McGill College en projets : 11 octobre Audition des opinions : 6 novembre Rapport : à venir
Ville-Marie	Secteur des Faubourgs	Démarche en cours d'élaboration Information : Audition des opinions : Rapport :
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	L'Assomption-Sud-Longue-Pointe	Démarche en cours d'élaboration Information : Audition des opinions : Rapport :

Toute la ville	Racisme et discrimination systémiques	Démarche en cours d'élaboration Soirée d'information : Audition des opinions : Rapport :
Lachine	Lachine Est	Démarche en cours d'élaboration Information : Audition des opinions : Rapport :
Toute la ville	Formation de fonctionnaires à la consultation publique	11 et 16 mai; 16 et 31 octobre; 16 novembre
Toute la ville	Formation des élu(e)s	13 novembre
Ville-Marie et Plateau-Mont-Royal	Consultation publique sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers	À venir

Toute la documentation pertinente aux consultations et activités, incluant les rapports des commissions, est disponible sur le site de l'OCPM au : www.ocpm.qc.ca

Budget

Les dépenses de l'Office sont déterminées par le nombre de mandats de consultation qui lui sont confiés et par les activités tenues dans le cadre de son mandat de promotion des meilleures pratiques de consultation publique. Il est donc toujours difficile d'établir des hypothèses sur le volume et l'ampleur des activités qui seront confiées à l'Office par les instances politiques de la Ville de Montréal en 2019.

Le budget de l'OCPM est voté par le conseil municipal. Il est fixé en vertu de l'article 82 de la Charte qui indique que « *Le Conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions* ».

Le budget de l'Office se situe à environ 2 000 000 \$ depuis sa première année complète d'opération en 2003 et a été fixé à 2 193 000 \$ pour 2018. Après paiement des coûts fixes d'opération, un montant d'environ 800 000 \$ est disponible pour les frais directement liés aux différentes activités et consultations (avis publics, location de salles, sténographie, honoraires professionnels des commissaires et analystes, etc.).

En 2018, ces sommes n'ont pas été suffisantes pour réaliser toutes les activités de l'Office. Nous avons donc eu à faire des demandes de crédits supplémentaires. Un montant de 650 000 \$ a été accordé. C'était la deuxième fois qu'une demande de crédits était faite depuis 2013. Il est vraisemblable que tous ces crédits supplémentaires ne seront pas utilisés d'ici au 31 décembre 2018. En effet, un certain nombre de consultations publiques devant débiter cet automne ont été reportées en 2019 par les services responsables de ces dossiers à la Ville. Les crédits accordés dans le cadre du budget 2019 sont de 2 361 000 \$.

Évolution budgétaire 2017-2019

2017

Budget accordé	2 130 000 \$
+ crédits supplémentaires	450 000 \$
Dépassement	<u>18 000 \$ +</u>
Réel au 31 décembre	2 598 000 \$

2018

Budget accordé	2 193 000 \$
+ crédits supplémentaires	<u>650 000 \$</u>
	2 843 000 \$
Estimé des dépenses	<u>2 470 000 \$</u>
Surplus estimé	373 000 \$

2019

Budget accordé	2 361 100 \$
Estimé des dépenses	2 361 100 \$

ADDENDA

Évolution budgétaire 2016 - 2019 par catégorie

	Réel 2016	Réel 2017	Estimé 2018	Prévision 2019
Rémunération	806 000 \$	800 000 \$	870 000 \$	790 000 \$
Avantages sociaux	145 000 \$	155 000 \$	140 000 \$	150 000 \$
Transports et comm.	70 000 \$	190 000 \$	130 000 \$	190 000 \$
Services prof. & adm.	779 000 \$	1 100 000 \$	950 000 \$	925 000 \$
Location et entretien	277 000 \$	328 000 \$	340 000 \$	280 000 \$
Biens non durables	25 000 \$	25 000 \$	40 000 \$	26 000 \$
TOTAL	2 102 000 \$	2 598 000 \$	2 470 000\$	2 361 000\$
Autorisé en début d'année	2 071 000 \$	2 130 000 \$	2 193 000 \$	2 361 000\$

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
14^e étage
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556

Luc Doray
Secrétaire général
Courriel : ldoray@ville.montreal.qc.ca